

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0038360

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6930 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : IMEHLI MOHAMMED

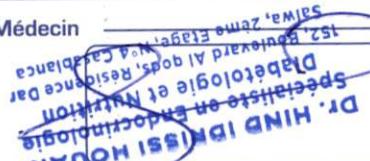
Date de naissance : 0

Adresse :

Tél. : 06 66 24 70 75 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 14/11/2019

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Diabète de type 2

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 11/12/2019

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11.11.72	cts	.	300,00	<i>DR. HIND IMPRISS</i> <i>Spécialiste Endocrinologie et Médecine</i> <i>Dr. HIND IMPRISS</i> <i>Spécialiste Endocrinologie et Médecine</i> <i>DR. HIND IMPRISS</i> <i>Spécialiste Endocrinologie et Médecine</i> <i>Dr. HIND IMPRISS</i> <i>Spécialiste Endocrinologie et Médecine</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Producteur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie MEDDAH Mourad Casablanca 05 22 27 33 79 06 61 08 55 05	14/11/20	230,90

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANNEES RADIOGRAPHIQUES	Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
		14/11/2022	000 000	960,00

AUXILIAIRES MEDICALS

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

VISA ET GACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Mr Imehli Noura

ORDONNANCE

$$251,10 \times 2 = 50,20$$

Date 14/11/2022

1) IPRADI A 1000mg 2

PHARMACIE AL IMAM MAHLI
Dr. MEDDAH Mourad
Hay Lakemat, Rue 28, N°61
Casablanca
Tél.: 05 22 21 33 13
GSM: 06 61 08 56 05

$$14p \times 21,5 = 93,40$$

LOT 222207
EXP 06 2026
PPV 46.70 DH

2) Zyloric 100mg 2

LOT 221171
EXP 04 2026
PPV 46.70 DH

3) dermofix 10g 2

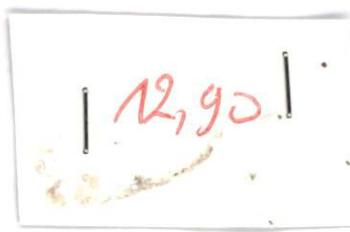
application x 21,5

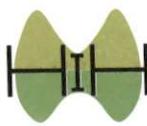
12,90

930,90

DR HIND Idrissi Houari
Endocrinologue
Spécialiste en Nutrition et
Pathologie de la Résistance à l'Insuline
Bd Al Qods, 152, Casablanca
2ème Etage

Signature





Dr Imehli Noura

ORDONNANCE

Date : 14/11/2022

4) Glucomètre -

d'opposition

2) Bandes lette (50) paire

4 lancette /
(50) paire

4 x 200 Dhs
800 Dhs

100 Dhs 3) Lancette
900 Dhs

1 boîte (100 Dhs)

CUMAHED S.A.R.L
6, Rue Mme Khatima (GRASSET)
Q.d.s. Bépithoux - CASABLANCA
Tél. : 012.07.22.93

Dr. HIND IDRISI HOUARI
Spécialiste en Endocrinologie et Nutrition Dar
Diabétologie et Résidence Dar
Signature

Dr. HIND IDRISI HOUARI
Spécialiste en Endocrinologie et Nutrition Dar
Diabétologie et Résidence Dar
152, Boulevard Al Qods, N°4 Casablanca
152, Bd Al Qods, 2ème Etage, N°4 Casablanca



OUMAMED S.A.R.L

Matériel Médico-chirurgical
et Orthopédique

Mr IMÉHÉI Mohamed

CRS

FACTURE 328/22

DATE 14/11/2022

4	Boîtes de Glycémie de 50 U	200,00	800,00
1	Boîte de Lancette de 100 U	100,00	<u>100,00</u>
			<u>900,00</u>

Arrête la présente facture à la Sume de

Noué Cent Dirhams —

